

**Province du Hainaut
Arrondissement de Ath**



Commune de Silly

AVIS D'URBANISME

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le/les demandeur(s) est/sont **S.A. pour le compte de M & Mme GOOSSENS - MERCKX THOMAS & PIRON** demeurant **La Besace 14 à 6852 Opont**.

Le terrain concerné est situé **Rue de Steenkerque, 25 à 7830 Hoves et cadastré division 4, section A n°139P3**.

Le projet est de type : **Construction d'une habitation unifamiliale**, et présente les caractéristiques suivantes :

Écarts aux prescriptions du lotissement :

Implantation du volume secondaire à moins de 3m des limites de propriété

Implantation à moins de 21m de l'axe de la voirie

Pourcentage rampe d'accès > 4%

Le dossier peut être consulté du lundi au jeudi de 9h à 12h ainsi que le mercredi de 14h à 16h à l'adresse suivante : **SILLY, Service Urbanisme, Place Communale(Silly) 18, (rue St-Pierre, 2) à 7830 SILLY** :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service urbanisme, téléphone : 068/25.05.02 et 068/27.05.61, mail : urbanisme@silly.be, dont le bureau se trouve rue St-Pierre, 2 à 7830 à SILLY (1^{er} étage).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13/02/2020 au 04/03/2020 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : **SILLY, Place Communale(Silly) 18 à 7830 Silly** ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@silly.be